



Envoyé en préfecture le 09/01/2024
Reçu en préfecture le 09/01/2024
Publié le
ID : 084-218401065-20231205-2023_072_B-DE

Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

Certificat Administratif

Dans le cadre du conseil municipal du mardi 05 décembre 2023, délibération n°2023-072, il convient de préciser que la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui sont devenus constructibles sera mise en place à compter du 06 mars 2024.

Fait à Sainte-Cécile-les-Vignes, le 08 janvier 2024.

Le Maire,

Vincent FAURE